



DEL 22-020

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 23 février 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 février 2022

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le premier mars à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Alain GUICHET, Pascale FÉGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Éric ANDRÉ, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Philippine DANGRÉAUX, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNÉ, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 11 mars 2022

et que la convocation au Conseil a été faite le : 23 février 2022

ETAIENT ABSENTS

Jérôme DELISLE donne pouvoir à Louis MASSARD, Fabienne LHOMME donne pouvoir à Sylvie LAUTRU, Ghislain LHOMME donne pouvoir à Mickaël JUIGNE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETARE DE SEANCE : Alain GIBERGUES

OBJET : Création d'un poste d'animateur territorial

Rapporteur : Damienne FLEURY

A la suite de la réussite d'un agent au concours d'animateur territorial (catégorie B), la commune envisage de nommer cet agent à ce grade, dans la mesure où les missions qu'il exerce (direction de centre de loisirs et des accueils périscolaires), ainsi que sa manière de servir le justifient.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'animateur territorial (catégorie B) à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2022.

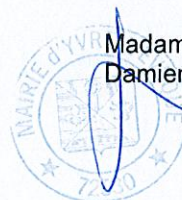
Je vous remercie de bien vouloir autoriser cette création et cette suppression de poste.

VOTE : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 3 mars 2022

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**



Madame le Maire,
Damienne FLEURY

